

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 04

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Duhart,

OBJET : SPORTS – Fonds de concours Communauté d'agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Demande de subvention.

La Ville de Bayonne a adopté lors du conseil municipal du 18 juillet 2019 un schéma directeur des sports pour la période 2019-2025. Cet acte important a permis à la collectivité de redessiner sa stratégie globale dans le champ des activités physiques et sportives autour de cinq axes majeurs :

- assurer le maillage du territoire en équipements sportifs,
- consolider le rôle des clubs sportifs sur le territoire,
- développer une offre sportive pour tous les publics,

- réaffirmer la dimension éducative du sport,
- pérenniser une élite sportive sur le territoire.

La création de deux nouveaux terrains en synthétique au stade Didier Deschamps (de mai à septembre 2019) sur le quartier des Hauts de Bayonne est le premier projet s'inscrivant pleinement dans cette démarche, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il répond à la volonté municipale de construire un cadre favorable au développement associatif, en particulier autour de l'activité football. En effet, avec plus de 1 000 licenciés, le football reste la discipline sportive la plus pratiquée dans notre Ville.

Trois clubs portent les couleurs du football bayonnais :

- l'Aviron Bayonnais Football Club en Nationale 3 (617 licenciés),
- les Croisés de Saint-André en Régionale (435 licenciés),
- le Baiona Football Club en district (50 licenciés).

La récente création de la section féminine de football à l'Aviron Bayonnais est venue enrichir le paysage footballistique de notre ville. Cette saison, plus de 100 jeunes filles pratiquent le football à Bayonne, avec succès puisqu'elles sont aux portes du plus haut niveau régional.

L'option « tout synthétique » choisie pour le stade Didier Deschamps permettra d'envisager un usage intensif de ces deux terrains sans restriction particulière, mais aussi avec un confort optimal pour les usagers, été comme hiver. Chacun de ces deux terrains pourra accueillir plus de 150 matchs par an, alors qu'un terrain engazonné n'en supporte au maximum qu'une quarantaine.

Il est important également de souligner l'intérêt éducatif et social de ce projet, d'une part au regard de son positionnement au cœur du quartier des Hauts de Bayonne dont la population jeune est importante, et d'autre part, en considérant la proximité avec le collège Albert Camus. Ce dernier disposera d'un équipement parfaitement adapté à l'accueil des séances d'EPS conduites par les enseignants, et le cas échéant, au développement d'une section sportive dédiée au football.

Ces terrains vont remplacer deux terrains en stabilisé tout en augmentant leurs dimensions à 105 x 68 m pour celui situé côté avenue de Plantoun et à 100 x 65 m pour celui situé rue Vainsot pour leur permettre d'être homologables respectivement en classe 4 (ligue régionale) et 6 (pour les compétitions jeunes de niveau régional) par la Fédération Française de Football.

Cette opération d'un montant prévisionnel de 1 380 000 € HT est susceptible d'être financée par la Communauté d'agglomération Pays basque, à hauteur de 50 % maximum, dans le cadre de son fonds de concours sur les projets structurants.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque au taux le plus élevé possible, et de l'autoriser à signer tous actes ou documents afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne